

CHARTRE DE LA SECTION SPORTIVE DU COLLEGE F. MITTERRAND - VEYNES

La section sportive du collège François MITTERRAND - VEYNES est une structure qui doit permettre à des élèves très motivés de se perfectionner.

IDÉES DIRECTIVES

Pour que ce projet donne des résultats positifs dans tous les domaines malgré un emploi du temps parfois un peu chargé, il est impératif que certaines règles soient respectées :

- La conduite et le travail doivent être irréprochables dans la vie au collège et à l'internat.
- Les résultats sportifs et scolaires doivent être satisfaisants à la mesure des capacités de chacun.
- Une représentation effective du collège à 3 compétitions de l'Association Sportive sera exigée, notamment en cross, objectif phare de l'A.S, et une participation obligatoire aux séances de renforcement musculaire.

ORGANISATION

- Un bilan scolaire et sportif trimestriel et annuel sera établi.
- Renoncement aux autres options (latin, grec...)

MOYENS DE FONCTIONNEMENT

- Subvention du Conseil Général et aide fédérale selon l'activité.
- Mise à disposition gratuite des installations
- Aide financière du collège pour les projets ponctuels (ex : voyage)

BILAN DE FONCTIONNEMENT

- Le taux de passage en classe supérieure est de 100%.
- Sur le plan sportif, les progrès sont réels et se concrétisent au niveau des résultats fédéraux (sélections, tests, ...)
- Dans le cadre de l'U.N.S.S., les résultats sont satisfaisants.
- Sur le plan scolaire les élèves ont un réel investissement dans leur scolarité.
- A la fin de la 3^e les élèves s'orientent pour la plupart vers des lycées à options sportives.

RUPTURE DU CONTRAT

Un comportement répréhensible et ou des résultats jugés insuffisants pourront conduire à une suspension temporaire des entraînements voir à l'exclusion définitive de la section.

De même, en cas de redoublement, ce dernier ne pourra pas se faire dans une classe sportive, afin d'alléger au mieux la charge de l'élève et de lui permettre de réussir.

Un élève qui ne respecte pas ses engagements pourra être exclu de la section sportive.

Fait à , le

Signature des responsables légaux :

Signature de l'élève